

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

DÉPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS



SEANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

Délibération n° **DEL2021_09_22**

Intitulé : **REPRESENTATION D'YVETOT NORMANDIE AU SEIN DE CAUX
CENTRAL – ELECTION COMPLEMENTAIRE**

Administration générale - Institution - Désignation des représentants

*

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle des Quatre Saisons à Sainte-Marie-des-Champs, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 17 septembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 17 septembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 33 Représentés : 8

Présents :

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Arnaud BEUZELIN, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Regine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Natacha BLY, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Françoise BLONDEL

Absents :

Madame Celine DAMBRY, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF,
Madame Charlotte MASSET, Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :

Monsieur Dominique MACE donne pouvoir à Monsieur Eric RENEE, Madame Stephanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Madame Sandrine NORDET donne pouvoir à Monsieur Jean Marc DOUCET, Monsieur Florian LEMAIRE donne pouvoir à Madame Herleane SOULIER, Monsieur Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Madame Françoise BLONDEL, Madame Dominique TALADUN donne pouvoir à Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Catherine DUCHESNE donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS

Administration :

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Hélène LEFEBVRE, Madame Lucie GAUTHIER

Monsieur Emile CANU est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Gerard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Yvetot Normandie a délégué à Caux Central les missions suivantes :

- En matière d'eau potable : production, transport, stockage et distribution
- En matière d'assainissement collectif : contrôle de raccordement au réseau public de collecte, collecte et transport des eaux usées, épuration des eaux usées, élimination des boues
- En matière d'assainissement non collectif : contrôle de la conception et de l'entretien des installations d'ANC, entretien et travaux de réhabilitation des installations d'ANC existantes.

Le 8 septembre 2020, nous avons désigné nos représentants au sein de Caux Central. Nous avions décidé d'autoriser des conseillers municipaux à nous représenter.

Suite à la disparition d'un conseiller municipal nous représentant, il convient de procéder à une élection complémentaire.

La commune concernée étant Saint-Clair-sur-les-Monts, M. DEMAZIERES a été sollicité pour proposer un remplacement.

M. DEMAZIERES se porte candidat.

Pour rappel, l'élection des représentants de la collectivité doit être opérée au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours. Cependant, si une seule candidature a été déposée pour chaque

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

poste à pourvoir les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
 considérant le rapport présenté,
 considérant que le projet

Article unique – De proclamer M. Mario DEMAZIERES représentant d'Yvetot Normandie au Caux Central.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
 Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

